

**BÉNÉFICIAIRES**

PME, ETI, Grande Entreprise,  
Coopérative

**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**

De 10 à 30% des dépenses  
éligibles

**PÉRIODE**

2023-2027, instruction  
au fil de l'eau dans la limite  
des fonds disponibles

**FINANCEURS****APPEL À PROJETS**
**ARIAA-FEADER : INVESTISSEMENTS DANS  
LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES  
EN PAYS DE LA LOIRE**
**QUELS PROJETS ?**

Cet appel à projets vise à soutenir **les projets d'investissements** des entreprises agroalimentaires, qui **transforment, stockent, conditionnent et commercialisent des produits agricoles** en région Pays de la Loire.

**Les budgets d'investissements** (soutenus à 36 mois maximum), **de 100 K€ à 5 M€**, comprendront :

- ↳ Les acquisitions de **matériels et équipements neufs**,
- ↳ Les acquisitions de logiciels et de savoir-faire en lien avec la production,
- ↳ Les frais connexes aux investissements matériels.

Les critères de sélection évoluent. Les projets seront **notés et classés selon des critères stricts** (taille de l'entreprise, liens à l'amont agricole, les démarches environnementales, la qualité nutritionnelle des produits, l'emploi et la formation des jeunes).

Une attention toute particulière est portée sur les projets structurants, les efforts en termes de développement durable, de qualité, d'innovation ou d'ouverture de nouveaux marchés.

**QUELS SOUTIENS ?**

Les porteurs de projets retenus pourront prétendre à une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention jusqu'à 510 K€**,
- ↳ Pouvant représenter de **10 à 30%** du montant des budgets d'investissements éligibles.

**⚠ La qualité du dossier, son suivi, l'anticipation des cumuls avec d'autres dispositifs sont des facteurs de réussite importants pour l'entreprise.**

20 années  
d'expérience

120  
Collaborateurs

7 Mds€  
de projets  
financés sur  
les territoires

8 bureaux  
ouverts en  
France



**Claudine  
DEVENYNS**

Responsable  
développement

07 72 15 35 91  
cdevenyns@abfdecisions.fr